

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

E.M.I. INDEX EURO

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	FR0007031000
Dénomination	E.M.I INDEX EURO
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Groupama Asset Management
Compartiments/nourricier	-
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Groupama Banque
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de GROUPAMA (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Actions de pays de la zone euro"

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'être étroitement lié au DJ EURO Stoxx 50 en termes de performances et de risques, dans la limite d'un écart de suivi de 4%.

E.M.I. Index Euro est un fonds à gestion indicielle étendue.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice DJ EURO Stoxx 50, coupons non réinvestis.

Le DJ (Dow Jones) Euro Stoxx 50 est un indice de référence boursier libellé en euro publié et calculé par la société Stoxx Limited (code Bloomberg : SX5E). Il est calculé comme la moyenne arithmétique pondérée par les capitalisations d'un échantillon constitué des 50 plus grandes capitalisations sélectionnées parmi les pays appartenant à la zone euro.

Stratégie d'investissement

- Stratégies utilisées

L'OPCVM adopte un style de gestion indicielle par réplication afin d'obtenir une performance similaire à celle de son indice de référence.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du fonds, le gérant utilisera la combinaison des approches descendante d'une part, utilisant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt et ascendante d'autre part, se focalisant

avant tout sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

L'exposition normale au risque actions est voisine de 100 %.

L'univers d'investissement est majoritairement composé d'actions de grandes capitalisations de la Zone Euro et éventuellement de la zone Europe.

Le FCP étant un fonds à gestion indicielle étendue, il sera susceptible d'avoir recours aux dérogations prévues par la réglementation. Ainsi, le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif en actions et autres titres assimilés, titres de créance représentant chacun un droit de créance sur l'entité qui les émet et en parts et titres de créances émis par des FCC (fonds communs de créances). Ce ratio de 20% est porté à 35% pour un seul émetteur.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM. Les OPCVM monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds.

- Instruments dérivés :

Le fonds pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif net de l'OPCVM. Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques d'actions sans rechercher d'effet de levier.

- Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte variation du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse de manière importante.

- Risque en capital

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

- Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support de contrat d'assurance vie en unités de compte.

Le FCP EMI INDEX EURO s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions des pays de la zone euro. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP EMI INDEX EURO doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer celui-ci l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30 % de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50 % et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4 % De 1€ à 15.245€ : 4 % De 15.245€ à 76.225€ : 3,5% Au delà de à 76.225€ : 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 2 % TTC déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Centralisation tous les jours jusqu'à 11 heures auprès de Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+1.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Affectation des résultats

Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque jour de bourse, excepté les jours fériés légaux. Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

Devise de libellé des parts

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 2 mars 1999.

Il a été créé le 1^{er} avril 1999.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

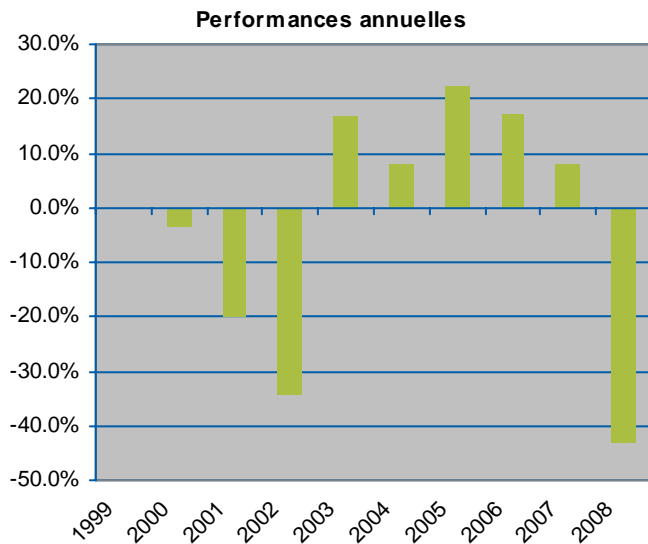
Date de publication du prospectus : 01/10/2009.

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-42.9	-10.35	-1.01
Indicateur de référence : DJ EURO STOXX 50 Clôture	-44.37	-11.9	-2.38

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	2 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0246 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.0246 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.0246 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté 0.0613 % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	39.57 %